Séance du 16 janvier 2024 à 18h00

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session plénière, en mairie, sous la présidence de M. Jean-Luc EBERHART, maire.

Présents : Mmes et MM Jean-Luc EBERHART, Michèle GABRIEL, Bernard HENTZ, Michèle KANY, Fabrice FEICHT, Carlo GRASSO, Lucille HAMM, Patrick ZITT, Isabelle ANTONY, Michel ROUCHON, Claude HAUER, Barbara MULLER, Dominique SCHWARTZ, Ivonne GERLACH, Christine SPOHR, Elisabeth TABACZINSKI, Mike SCHMITT, Jean-Luc PHILIPPE.

Excusée : Soraya THIL.

:/:

6. FINANCES

6.1- Budget annexe des lotissements : décision modificative n° 01/2023 - opérations d'ordre gestion de stock

M. le Maire propose d'adopter la décision modificative ci-dessous pour permettre de régler les opérations d'ordre de fin d'année 2023 de gestion de stock des terrains aménagés.

Considérant qu'au budget primitif 2023, il était prévu la vente totale des terrains aménagés, aucun crédit n'a donc été inscrit au compte de stock en dépenses d'investissement - 3555,

Considérant qu'un seul lot est vendu, il y a donc lieu d'inscrire un crédit d'un montant de 176 952.40€ représentant le stock final au 31/12/2023 au compte 3555 et sa contrepartie en recettes de fonctionnement au compte 71355 ; et pour équilibrer les sections il y a lieu de diminuer en recettes de fonctionnement les ventes de terrains au compte 7015, et en dépenses d'investissement le compte 1641, remboursement d'emprunt pour le même montant (176 952.40€).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver la décision modificative n° 01 comme suit :

Comptes	Désignation	Dépenses
040-3555	DI - Stock final au 31/12/2023	+176 952.40€
042-71355	RF - Variation du stock de terrains	+176 952.40€
7015	RF - Vente de terrains	-176 952.40€
1641	DI - Remboursement d'emprunt	-176 952.40€

- D'autoriser M. le Maire à mettre en œuvre cette décision.